



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

**Absents excusés**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2023

Exécutoire le : 26 JAN. 2023

Publiée le : 26 JAN. 2023

Visée le : 26 JAN. 2023

*FINANCES*  
**Budget Principal**  
**AP/CP 017 – Aménagement de la Croix verte - Révision n°5**

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération communautaire du 15 mars 2018 portant ouverture de l'AP/CP,  
Vu la délibération communautaire du 13 décembre 2018 portant révision n°1 au motif de l'intégration au projet de la construction d'un local à destination de deux activités privées, de l'aménagement des parkings existants et d'une voirie pour le maintien de l'accès au camping,  
Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification de calendrier,  
Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour modification de calendrier,  
Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour modification de calendrier,*

Monsieur le Président rappelle que le site de la Croix Verte est un espace naturel de 7 ha situé au sud du lac, au Bourget-du-Lac, à proximité immédiate des ports et des plages et en rive gauche de la Leysse. La position du site de la Croix Verte au contact du Lac, de ses plages et des différents équipements et installations de loisir présente un intérêt touristique mais également patrimonial.

Cet espace est inscrit dans un réseau de promenade piétonne et cycle, et se trouve en lien immédiat avec le site du château Thomas II. A proximité, se trouve également l'étang des Aigrettes, espace naturel protégé dont la contemplation est permise grâce à deux observatoires à oiseaux.

Aujourd'hui, le site abrite différents équipements ou activités : terrains de tennis, minigolf, terrains de jeux, camping, parcs de stationnement...

Le coût total de cette opération est évalué à 2 500 000 € TTC (Travaux et ingénierie), inscrits au PPI.

Il est rappelé que ce projet a obtenu une subvention d'un montant d'1 M€ de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son programme "sites emblématiques", ainsi qu'une subvention de 117 105 € du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie 2014-2022. A également été sollicitée une aide complémentaire au titre du Contrat départemental du Territoire de Grand Lac, d'un montant de 180 000 €. Soit un reste à charge pour Grand Lac de 1 202 895 €.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2022. L'autorisation de programme est inchangée.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement de l'opération relative à l'aménagement de la Croix Verte.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



## APCP017 - Croix verte - Révision 5

### Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP017 - Aménagement de la Croix verte
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	143-19 et 143-19AP
Montant initial de l'opération :	2 200 000,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	2 500 000,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°2) :	2 500 000,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°3) :	2 500 000,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°4) :	2 500 000,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°5) :	2 500 000,00 euros ↗
DEPENSES	
	Voté
Dépenses réalisées 2017	4 639,56
Dépenses réalisées 2018	65 112,67
Dépenses réalisées 2019	78 324,55
Dépenses réalisées 2020	19 167,65
Dépenses réalisées 2021	220 000,00
Dépenses réalisées 2022	2 112 755,57
Dépenses programmées 2023	1 200 000,00
Dépenses programmées 2024	1 089 480,91
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000,00</b>
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	1 000 000,00
dont subventions perçues 2018	0,00
dont subventions perçues 2019	0,00
F.C.T.V.A. théorique	26 000,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	1 474 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000,00</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Principal - AP/CP 017 - Aménagement de la Croix Verte - révision n.5

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 26/01/2023

Numéro de l'acte : d4424 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4424-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions